

BAC PRO – CAP – BEP – MC – BP

Session 2020

Rectorat
Département des Examens et Concours
Examens Professionnels
53 avenue Cap de Croix
06181 – Nice cedex 2

UNIQUEMENT POUR LES EPREUVES EN EVALUATION PONCTUELLE

ATTENTION :

La session de septembre est seulement accessible pour un **motif sérieux et dûment justifié** (maladie, hospitalisation, événement grave...).

Si vous avez été absent(e) à une ou plusieurs épreuves à la session de Juin 2020 et sous réserve de la recevabilité de votre demande, vous pourrez vous présenter à cette session.

DEMARCHES :

Comment vous inscrire ?

1/ Retrait et dépôt de votre demande :

⇒ Le formulaire de demande d'inscription est à télécharger [ici](#)

Déposer la demande :

Si vous êtes :

- **Candidat scolaire, apprenti, formation continue** : auprès de votre chef d'établissement.
- **Candidat libre** : auprès du
Rectorat de l'Académie de Nice
Département des Examens et Concours
Examens Professionnels
53 avenue Cap de Croix
06181 - Nice cedex 2

2/ Délais :

Le **dépôt** de votre **fiche d'inscription** dûment complétée accompagnée des pièces justificatives officielles (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation de gendarmerie.....) doit être **effectué impérativement dès l'absence à une ou plusieurs épreuves et au plus tard le vendredi 26 juin 2020.**

Les demandes parvenues hors délai ne seront pas prises en considération.

REMARQUE :

La session de septembre n'est pas une session de rattrapage.

La session de septembre prend en compte uniquement les épreuves en évaluation ponctuelle.

Le candidat est autorisé à présenter uniquement l'épreuve à laquelle il était absent.